



PROGRAMME DE FORMATION A LA CATEGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Objectif de la formation :

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec un cyclomoteur ou une voiturette ou petit quad de cylindrée inférieur ou égal à 50cm³. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Public et prérequis :

- Être âgé de 14 ans au minimum et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou deuxième niveau (ASSR) ou à défaut l'attestation de sécurité routier (ASR)

Moyens pédagogiques et techniques :

Méthodes actives. Alternance de théorie et de pratique
moyens pédagogiques : Salle de cours équipée de moyens multimédia. Aires d'évolution spécialement aménagées.
Véhicules adaptés à l'enseignement.

Sanction visée :

À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

Contenu de la formation

Formation théorique :

s'obtient par la validation de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 1, ASSR 2), au collège, ou de l'attestation de sécurité routière (ASR) en Greta. Cette partie théorique s'acquiert pendant la scolarité et permet d'acquérir le premier socle de connaissances sur les règles de sécurité routière.

Elle est nécessaire pour pouvoir passer la formation pratique.

Formation pratique :

Dans nos auto-écoles seule l'option cyclomoteur est possible (pas de voiturette)

A noter que durant la formation cyclomoteur, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

La formation pratique se découpe en 5 grandes parties :

- Une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;
- Acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- 1 heure minimum de conduite hors circulation ;
- 3 heures minimum de conduite sur les voies ouvertes à la circulation ;
- Sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.

En fin de formation : il n'y a pas d'examen. Le moniteur évalue au cours de la formation, la capacité de l'élève à conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur en circulation. Lors de la séquence de sensibilisation aux risques routiers, il remet à l'élève une attestation de suivi de formation.

Cette attestation autorise son titulaire à conduire, pendant 4 mois, sur le territoire national, les cyclomoteurs. À l'issue de ce délai, il faut détenir la catégorie AM du permis de conduire, qui doit être demandée à la préfecture par l'école de conduite.

Durée de la formation : 8 heures sur 2 jours minimum

Lieu : Auto-école ALBAIN agence Daunou – Auto-école ALBAIN agence Porteloise

Intervenants :

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues

Modalités d'évaluation des acquis :

Bilan à l'issue de la formation